

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 50327

Numéro SIREN : 443 706 783

Nom ou dénomination : A 4 SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2019 sous le numéro de dépôt 15650

**A 4 SERVICES**  
Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital de 160 000 euros  
Siège social : 450 Avenue des XVIème Jeux olympiques  
73600 MOUTIERS  
443 706 783 RCS CHAMBERY

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 31 MAI 2019**

Le 31 mai 2019, au siège social,

La société A4 HOLDING, société à responsabilité limitée, au capital de 757.200 euros, dont le siège social est 450 avenue des XVI<sup>ème</sup> jeux olympiques, 73600 MOUTIERS, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro 484 391 560 RCS CHAMBERY, représentée par Monsieur Frédéric GRASSER,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Prise d'acte de la décision de Monsieur Jean POTRON de démissionner de ses fonctions de Président, à effet du 31 mai 2019 ;
- Nomination du Président ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jean POTRON de ses fonctions de Président au sein de la Société, à effet du 31 mai 2019.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique ensuite de la première décision, décide de dispenser Monsieur Jean POTRON du délai de prévenance prévu à l'article 16 des statuts, lequel dispose que le Président « Le Président démissionner de son mandat sous réserve de respecter un préavis de trois mois lequel pourra être réduit lors de la consultation de la collectivité des associés qui aura à statuer sur le remplacement du Président démissionnaire ses fonctions en prévenant l'associé unique trois mois au moins à l'avance».

L'Associé unique décide, dès lors, que la démission de Monsieur Jean POTRON de ses fonctions de Président de la Société, sera effective le 31 mai 2019.



### **TROISIEME DECISION**

L'Associé unique décide de nommer en qualité de Président de la Société, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 : Monsieur Frédéric GRASSER demeurant à PLANCHERINE (73200), Les Martins, né le 15 mai 1966 à METZ, pour une durée indéterminée.

Monsieur Frédéric GRASSER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Frédéric GRASSER déclare accepter ses fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de son mandat.

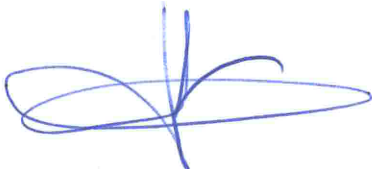
### **QUATRIEME DECISION**

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

### **CLOTURE**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et le Président, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique


Le Président